

Accompagnement individuel à la création/reprise (AGEFIPH)

Durée et coût

Maximum 25h (face à face et travail individuel) sur 12 mois
Zéro euros : totalement pris en charge par le Chèque CREA
(Région Grand Est, complété par l'AGEFIPH)

Résumé

Bénéficier d'un accompagnement personnalisé, avec un conseiller-formateur unique, portant sur l'ensemble des points de viabilité de votre projet entrepreneurial.

Objectifs

Cet accompagnement doit permettre l'émergence de « chefs d'entreprises », et consiste donc à :

- Conseiller et aider le bénéficiaire à monter son projet dans des conditions réalistes et réalisables ;
- Accompagner le créateur dans l'appréhension et la maîtrise de toutes les dimensions nécessaires à la réalisation du projet : techniques, commerciales, financières, organisationnelles, juridiques, sociales et fiscales;
- Aider à la recherche de financement(s), à la constitution du/des dossier(s) de demande d'aide de subvention ou de prêt ainsi qu'aux démarches nécessaires pour leur déblocage;
- Permettre d'appréhender l'impact du handicap sur son projet et de disposer des leviers nécessaires à l'identification des zones de risques et la recherche de solutions

VECTEUR
48 rue Franklin – 68200 MULHOUSE
RCS 400796090 – n° DA OF 42680102768 – APE 7022Z



A qui s'adresse la formation?

Ce cycle est ouvert à toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise.

Prérequis

- Etre demandeur d'emploi et reconnu TH, ne pas avoir créé l'entreprise au préalable
- Bénéficier d'une fiche de prescription complétée par France Travail, Cap Emploi, MLPE ou CEP.

Méthode et moyens pédagogiques

Evaluation de la formation

- Les entretiens d'accompagnement sont prioritairement réalisés en face à face. Des entretiens téléphoniques ou numériques peuvent être proposés pour des questions de mobilité ou de disponibilité.
- Nous proposons 4 à 6 entretiens individuels, complétés par un travail de rédaction ou de correction de votre plan d'affaires.
- Un centre de ressources et des outils de travail sont mis à disposition en ligne.
- Afin d'évaluer vos besoins puis l'atteinte de vos objectifs, vous disposerez d'un outil d'autoévaluation fourni dans votre base documentaire. Votre formateur réalisera également une évaluation de l'atteinte des objectifs de l'accompagnement.
- Vous recevrez un certificat de réalisation de la formation.



Dates, horaires, délais

- Formation en entrée et sortie permanente, avec un démarrage dans le mois suivant la réception de la fiche de prescription valide.
- Horaires : 1 à 3 h par séance, ne nécessitant pas de restauration ou d'hébergement.

Lieu

- La formation a lieu dans les locaux de VECTEUR
- 48 rue Franklin – 68200 MULHOUSE(2ème étage)
- Ou sur l'un de ses lieux de permanence dans le 68

Accessibilité

Les personnes en situation de handicap sont accueillies sur des modalités adaptées, sur l'un de nos lieux de permanence accessible le plus proche de son domicile. Nous solliciter en cas de besoin !

Coordonnées des référents pédagogique et handicap

Elodie BEYER, Noëlle BAELE et Danielle LIDIN
03 89 42 00 14
accueil@agencevecteur.fr

Appréciation

Taux de satisfaction 2024 (2ème semestre) : 97 %
Taux d'abandon : 0 %
Taux d'atteinte des objectifs: 100%

Mai 24/03/2025

Accompagnement individuel à la création/reprise (AGEFIPH)

Résultats attendus

Prendre une décision éclairée sur l'opportunité de créer ou reprendre une entreprise. Avoir une vision extérieure du réalisme de son projet. Bénéficier d'un appui conseil sur la construction du projet, pouvoir définir un plan d'action. Etre accompagné sur les aspects "techniques" : montage juridique, financier.

Les conseillers formateurs

Noëlle BAELE

11 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et repreneurs d'entreprises

Jérôme ILTIS

16 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et repreneurs d'entreprises

Bernard KAPPLER

24 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et repreneurs d'entreprises
20 ans chef d'entreprise

Danielle LIDIN

27 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et repreneurs d'entreprises

Dominique WADEL

35 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et repreneurs d'entreprises

VECTEUR
48 rue Franklin – 68200 MULHOUSE
RCS 400796090 – n° DA OF 42680102768 – APE 7022Z

Programme de la formation

Séquence 1 – 4 heures max.

Objectif opérationnel: Validation de l'adéquation candidat-projet – définition du plan d'action

- S'assurer du réalisme du projet dans le cadre du contexte personnel et professionnel du candidat
- Définir les contraintes liées au handicap et envisager les modalités de compensation utiles
- Définir les grandes étapes de mise en œuvre du projet et poser un calendrier avec des actions cibles

Séquence 2 – 8 heures max.

Objectif opérationnel: Validation et soutien à la réalisation d'une étude de marché et des objectifs d'implantation

- Méthodologie de l'étude de marché : analyses à réaliser, ressources et objectifs
- Validation de l'existence d'un environnement favorable à la concrétisation du projet
- Identification des clients, des concurrents, des fournisseurs
- Analyse du positionnement du projet dans ce contexte
- Analyse des conditions d'installation, au regard du marché et des aménagements ou compensations requis

Séquence 3 – 6 heures max.

Objectif opérationnel: Compréhension des aspects juridiques, sociaux et fiscaux

- Soutien au choix de la forme juridique et fiscale adaptée au projet
- Identification du cadre social du statut d'entrepreneur visé
- Explications fonctionnelles des obligations en résultant

Séquence 4 – 7 heures max.

Objectif opérationnel: Réalisation du plan d'affaires, soutien au montage de l'aide AGEFIPH

- Réalisation du business-plan – document de présentation du projet
- Réalisation et analyse du dossier financier, orientation vers les ressources et partenaires à mobiliser

